

# Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

## GLOSSAIRE

### Critères d'accessibilité :

**Code de construction du Québec (C) :** Exigences tirées du *Code de construction du Québec*, entré en vigueur le 7 novembre 2000. Dans le Code, ces exigences s'appliquent parfois à un aménagement spécifique. Pour les fiches techniques, nous avons souvent choisi d'en étendre l'application à tous les aménagements semblables. Ainsi par exemple, des exigences du Code pour les escaliers d'issue sont devenus des critères d'accessibilité pour tous les escaliers.

**Critères minimaux (M) :** Critères d'accessibilité essentiels et devant obligatoirement être respectés afin de permettre des déplacements sécuritaires.

**Critères recommandés (R) :** Critères d'accessibilité suggérés permettant d'améliorer encore plus l'accessibilité. Il s'agit de critères offrant une plus grande aisance à la personne qui fréquente un lieu ou de critères ne pouvant pas être raisonnablement exigés dans le cas d'une rénovation en raison de facteurs liés à la faisabilité ou aux coûts impliqués.

---

**Accessible en mode tactile :** Dont l'information est perceptible par le toucher. Dans le cas d'un plan de bâtiment, il peut s'agir d'une représentation graphique en trois dimensions ou maquette, ou encore d'une représentation en deux dimensions, soit un plan tactile, constitué de points, lignes et surfaces variant en forme et en texture selon des critères précis. Une légende braille ou un système de communication audio ou les deux à la fois accompagnent la représentation graphique pour en faciliter la compréhension.

**Alcôve :** Espace en retrait, attenant à une pièce ou à un corridor, aménagé afin de recevoir des équipements sans entraver la circulation.

**Applique murale :** Appareil d'éclairage fixé à un mur.

**Avant-toit :** Partie d'un toit qui fait saillie au-delà de la face du mur, au-dessus de l'entrée d'un bâtiment par exemple.

**Braille abrégé :** Un ou plusieurs caractères braille contractant une partie de mot, un mot ou un groupe de mots.

**Braille intégral :** Système de lecture et d'écriture développé essentiellement en fonction d'une perception tactile. Une matrice constituée de six points en relief, points disposés verticalement par groupes de trois et horizontalement par groupes de deux, est à l'origine de la conception et de l'élaboration des 64 caractères dont dispose le système braille.

## Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

**Concept de base** : Ensemble des principes à respecter dès les premières étapes d'un projet d'aménagement.

**Contraste d'au moins 70%** : Différence entre l'indice de réflexion de la lumière de deux couleurs. Pour obtenir un contraste d'au moins 70%, la couleur la plus pâle doit avoir un indice de réflexion de la lumière égal ou supérieur à 70% de celui de la couleur la plus foncée. La règle de calcul et les indices de réflexion de la lumière de certaines couleurs sont décrits à la fiche 8 : Couleur/contraste.

**Contre-jour** : Effet obtenu lorsqu'un objet se trouve placé entre une personne et une source lumineuse.

**Couleur contrastant avec ...** : Couleur ayant un indice de réflexion de la lumière significativement différent de celui des couleurs adjacentes.

**Détectable par la canne blanche** : Pouvant être perçu par une personne ayant une déficience visuelle se déplaçant avec une canne blanche à des fins de détection.

**Éclairage dirigé** : Appareil d'éclairage orienté vers un objet, un équipement ou un lieu permettant d'augmenter ponctuellement le niveau d'éclairage.

**Escalier non-cloisonné** : Escalier dont le dessous ou les côtés ne sont pas constitués de cloisons ou de murs.

**Garde-corps** : Barrière de protection placée autour des ouvertures dans un plancher, ou sur les côtés ouverts d'un escalier, d'un palier, d'un balcon, etc.

**Gradateur** : Dispositif électrique permettant de faire varier progressivement l'intensité lumineuse des appareils d'éclairage.

**Hall d'entrée** : Espace public ou semi-public, généralement vaste, permettant d'accéder aux services ou aux espaces plus privés du bâtiment.

**Indice de réflexion de la lumière** : Pourcentage de lumière réfléchi par une couleur. L'indice de réflexion de la lumière est mesurable pour chaque couleur et pour chaque tonalité. Des données existent pour des couleurs fréquemment utilisées, telles le blanc, le rouge, le noir, etc. Pour les autres couleurs, l'indice de réflexion peut être mesuré à l'aide d'un photomètre.

**Jaune sécurité** : Souvent désignée sous l'appellation « safety yellow », couleur jaune utilisée pour signaler les éléments dangereux à cause de sa grande visibilité et de son indice de réflexion de la lumière très élevé.

**Lanterne palière** : Voyant lumineux situé sur le jambage ou au-dessus de la porte d'un ascenseur, à chaque étage d'un bâtiment, indiquant l'ouverture de la porte et la direction de déplacement de l'ascenseur.

## Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

**Lux** : Unité de mesure d'intensité lumineuse. Un lux équivaut à 10 pieds/bougies.

**Main courante** : Pièce longue et profilée installée sur les côtés d'un escalier ou d'une rampe pour qu'une personne puisse s'y tenir, se guider.

**Nez de marche** : Bord arrondi et en saillie d'une marche d'escalier.

**Photomètre** : Instrument destiné à mesurer l'indice de réflexion de la lumière.

**Pictogramme** : Dessin figuratif ou symbolique utilisé comme signe graphique à des fins de communication.

**Police de caractères** : En typographie, ensemble des caractères alphabétiques, des chiffres et des symboles du même type dans un style, une épaisseur et une forme déterminés.

**Porte automatique** : Porte munie d'un système automatisé d'ouverture et de fermeture. L'ouverture peut être actionnée par un bouton de commande, une télécommande, un détecteur de présence, etc. Les portes battantes, coulissantes et tournantes peuvent être automatiques.

**Porte battante** : Porte ayant des charnières sur un côté.

**Porte coulissante** : Porte qui s'ouvre en glissant sur des coulisses, le long ou à l'intérieur d'un mur.

**Porte tournante** : Porte formée de plusieurs panneaux qui pivotent sur un axe central.

**Rampe d'accès** : Plan incliné reliant deux niveaux horizontaux.

**Regard vitré** : Surface vitrée dans une porte ou dans un mur.

**Repérable** : Qui peut être perçu visuellement (éclairage, contraste, couleur, etc.) ou tactilement (changement de texture, taille, forme, etc.).

**Saillie, en** : Élément en relief ou qui avance ou dépasse l'alignement régulier, dans un corridor par exemple.

**Sansérief** : En typographie, ensemble des caractères sans empattements ou traits courts aux extrémités d'une lettre, d'un chiffre ou d'un symbole.

**Tactile** : Qui peut être perçu, lu et compris par le toucher.

**Thermosensible** : Qui est activé par la chaleur, le toucher du doigt par exemple.

**Vantail (vantaux)** : Partie mobile d'une porte.

## Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

**Vestibule** : Sas (petite pièce) à l'entrée d'un bâtiment, situé entre la porte d'entrée extérieure et une porte intérieure. Des équipements peuvent être placés dans le vestibule tels un interphone, un panneau d'information, etc.

**Visuel** : Qui peut être perçu, lu et compris par la vue.

**Volée d'escalier** : Suite ininterrompue de marches entre deux paliers.

**Zone de déplacement** : Espace généralement utilisé par les personnes dans leurs déplacements.

**inlb**  
Institut Nazareth  
& Louis-Braille

Tél. : (450) 463-1710

**SOCIÉTÉ LOGIQUE**  
consultation en aménagement et  
promotion du concept d'accessibilité universelle

Tél. : (514) 522-8284

### Fiches disponibles :

- No 1 Accès extérieur
- No 2 Entrée et vestibule
- No 3 Circulation horizontale intérieure
- No 4 Escalier
- No 5 Ascenseur
- No 6 Signalisation
- No 7 Éclairage
- No 8 Couleur / Contraste

